



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires –
SUD enseignement et
recherche – SVMEP – SVMS

« Le principe moral le plus fondamental est de ne pas faire courir à autrui un risque qu'il n'a pas accepté lui-même. »

Bernard Baertschi
MER à l'Institut d'éthique biomédicale de l'Unige
dans Le Temps du 17 avril 2020

Communiqué de presse

Lausanne, le 19 avril 2020

Réouverture des écoles ? Aucun retour en classe sans sécurité sanitaire ! Nous ne sommes pas des cobayes !

La décision fédérale de rouvrir, le 11 mai, les classes de l'école obligatoire et, le 8 juin, celles de l'enseignement postobligatoire, est lourde de dangers pour les élèves, pour les enseignant.e.s et pour les familles des un.e.s et des autres. Nous nous y opposons. Sans sécurité sanitaire en période de pandémie, pas de rentrée !

Les autorités nous ont énuméré et répété les mesures de sécurité qui continuent de s'imposer partout (distanciation, hygiène, etc.). D'évidence, elles s'imposent également dans les lieux de formation. Dans ces conditions, les écoles ne peuvent tout simplement pas rouvrir. En effet, ni le trajet du domicile à l'école (notamment en transports publics ou scolaires), ni les espaces de transition (cours, portes d'entrée, escaliers, couloirs, toilettes), ni les réfectoires, ni les classes, ni même les espaces de travail des enseignant.e.s ne permettent d'appliquer les mesures de sécurité sanitaire. Il en va de même pour tout le secteur de l'accueil (crèches, garderies, accueil et suivi parascolaire), appelé à rouvrir ses portes dès le 27 avril.

Si les mesures de sécurité ne peuvent pas être appliquées et que le pouvoir impose malgré tout de rouvrir les écoles, cela signifie que les autorités compétentes mettent sciemment en danger la santé des enfants et des familles ainsi que des personnels des écoles et de l'accueil. Nous n'accepterons pas une telle décision.

La question du rôle des enfants dans l'épidémie est controversée. Mais quelles que soient les diverses positions qui s'affrontent, des mesures de protection sanitaires très claires doivent être prises partout. Une partie des élèves comme des travailleurs.euses des écoles et de l'accueil sont à risque. On comprend du message fédéral qu'elles.ils ne reprendront pas. Mais qu'en est-il des élèves et des professionnel-le-s dont les proches vivent sous le même toit et sont à risque ? Et comment s'organiseront les parents, travailleurs.euses des écoles et de l'accueil (ou pas d'ailleurs), qui n'ont comme solution de garde que des grands-parents de plus de 65 ans, et donc vulnérables et non mobilisables selon le discours officiel ? Sans même parler de tou.te.s les autres qui ne souhaitent simplement pas être infecté.e.s.

Les risques encourus ne sont pas explicités par les autorités. Il n'est pas question que les enfants, leurs familles, ainsi que les travailleurs.euses des écoles et de

Fédération syndicale SUD – SUD-Education

Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne

Tél. +41(0)21 351 2250 – Fax +41(0)21 351 2251 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

l'accueil soient des cobayes destinés à vérifier l'évolution et le comportement de l'épidémie pour répondre à des intérêts économiques et politiques.

Si les mesures de sécurité, y compris la généralisation des tests, ne sont pas à la hauteur d'une véritable politique de protection de la santé des usager-e-s et travailleurs.euses, SUD-Education considérera qu'il s'agira d'une situation de conflit collectif de travail et saisira l'Organe de conciliation, pour ouvrir la voie à toutes les mesures de lutte et de défense de la santé et de l'intégrité. Nous résisterons et nous appellerons à la résistance.

Enfin, les dates de réouverture envisagées pour les divers ordres d'enseignement rendent matériellement impossible la tenue des examens, tant pour les classes de 11^e année que dans les gymnases. Les examens doivent être annulés. Les conditions d'orientation, de promotion et de certification doivent être fortement assouplies et généralisées pour tous les degrés. Nous demandons que cette démarche soit également appliquée à l'enseignement professionnel pour la délivrance des CFC et des AFP.

SUD-Education